

Article premier - Extractions (modifié par décision UNCAM du 23/06/2006 pour les chirurgiens-dentistes et par décision UNCAM du 05/12/06 pour les médecins)

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
L'anesthésie locale ou locorégionale pour les actes de cette section ne donne pas lieu à cotation.		
Extraction:		
- d'une dent permanente	16	DC ou KC
- de chacune des suivantes au cours de la même séance	8	DC ou KC
Extraction:		
- d'une dent lactéale, quelle que soit la technique	8	KC ou DC
- de chacune des suivantes au cours de la même séance	4	KC ou DC
Extraction d'une dent par alvéolectomie	10	KC ou DC
Pour les actes qui suivent, une radiographie pré-opératoire est obligatoire :		
Extraction des dents de sagesse incluses, enclavées ou à l'état de germe :		
- la première	40	KC ou DC
- chacune des suivantes au cours de la même séance	20	KC ou DC
Germectomie pour une autre dent que la dent de sagesse	20	KC ou DC
Extraction d'une dent incluse ou enclavée	40	KC ou DC
Extraction d'une canine incluse	50	KC ou DC
Extraction d'une odontoïde ou d'une dent surnuméraire incluse ou enclavée	40	KC ou DC
Extraction d'une dent en désinclusion non enclavée, dont la couronne est sous-muqueuse	20	KC ou DC
Extraction d'une dent en désinclusion dont la couronne est sous muqueuse en position palatine ou linguale	50	KC ou DC
Extraction d'une dent ectopique et incluse (coroné, gonion, branche montante, bord basilaire de la branche et du menton, sinus)	80	KC ou DC
Extraction chirurgicale d'une dent permanente incluse, traitement radiculaire éventuel, réimplantation, contention		
- d'une dent	100	KC ou DC
- de deux dents	150	KC ou DC